



L'article R.4224-14 du Code du travail, indique l'obligation qu'ont les employeurs, à équiper les lieux de travail, d'un matériel de secours adapté à la nature des risques et facilement accessible. Celui-ci doit faire l'objet d'une signalisation par panneaux (R.4224-23).

Tous les professionnels sont concernés

- ☑ Les chantiers de BTP, les ateliers, les équipes de maintenance, le bureaux ou les véhicules de société **doivent obligatoirement** disposer de ce matériel. Cela concerne également les artisans et les collectivités.
- ☑ L'absence de trousse de secours sur un lieu de travail, est punie d'**une amende de 3 750 euros** multipliée par le nombre de salariés concernés par l'infraction relevée dans le procès verbal de l'**inspection du travail**.
- ☑ **Le contenant** : une trousse simple ou un coffret, muni d'une poignée ou d'un dispositif d'attache mural, en plastique ou en métal.
La boîte de secours doit être inaltérable, indéformable, résistante aux chocs et étanche à la poussière.

☑ Proposition du contenu à adapter aux caractéristiques de l'entreprise.

Composition recommandée	De 1 à 10 personnes	De 11 à 20 personnes	Véhicule
Petit matériel			
Gants médicaux à usage unique (prévoir différentes tailles)	1	1	1
Pince à échardes	1	1	1
Ciseaux à bouts ronds	1	1	1
Couverture de survie isothermique	1	1	1
Sacs poubelle pour récupérer les déchets (10 litres)	1	1	1
Pour les soins d'urgence : <ul style="list-style-type: none"> • Dispositif de froid pour la récupération d'un membre sectionné (type refrimé plus mains doigts) • Écran facial de bouche à bouche 	1	1	1



L'article R.4224-14 du Code du travail, indique l'obligation qu'ont les employeurs, à équiper les lieux de travail, d'un matériel de secours adapté à la nature des risques et facilement accessible. Celui-ci doit faire l'objet d'une signalisation par panneaux (R.4224-23).

☑ Proposition du contenu à adapter aux caractéristiques de l'entreprise.

Composition recommandée	De 1 à 10 personnes	De 11 à 20 personnes	Véhicule
Pansements			
Compresse : • 20 cm x 20 cm (individuelles et stériles) • 30 cm x 30 cm (individuelles et stériles)	10 10	20 20	10 10
Bandes stériles (type Nylex)	1	2	1
Bandes de fixation élastiques adhésives (type Cohéban)	1	2	1
Sparadrap déchirable (type Micropore)	1	2	1
Coussin hémostatique d'urgence	1	1	1
Pansements auto-adhésifs pré-découpés en conditionnement individuel	2 boîtes	3 boîtes	1 boîte
Compresse imprégnée de gel d'eau (type Brul Stop)	1	2	1
Produits			
Antiseptique (non coloré, non alcoolisé) en unidose (type Biseptine ou Chlorhexidine)	1 boîte	1 boîte	1 boîte
Rince-oeil, sérum physiologique en dose individuelle (rinçage oculaire en cas de corps étranger)	1 boîte	1 boîte	1 boîte